

Le dix octobre deux mille dix-huit, convocation individuelle envoyée à chaque conseiller municipal par Monsieur Sébastien FINE, Maire, pour la séance du 22 octobre 2018 et dont l'ordre du jour est le suivant :

1. **Approbation du compte rendu** du conseil municipal du 26 septembre 2018
2. **Compte rendu des décisions** du maire prises au titre des délégations consenties par le conseil municipal
3. **Commissions communales** : renouvellement
4. **Poste d'adjoint administratif** dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.)
5. **Mise aux normes accessibilité du centre technique de la commune** : avenants aux travaux lots 1 et 4
6. **Aménagement des Jardins de l'Eglise** : avenant aux travaux lot 1
7. **Pôle Roche André « local 8 »** : convention avec l'ass. « Les Amis de l'Ecole Laïque »
8. **Salles communales** : convention avec l'ass. « Les Décâblés »
9. **Animation « multisports »** : convention avec l'ass. « Kidisport »
10. Questions diverses

Le vingt-deux octobre deux mille dix-huit, à vingt heures trente, se sont réunis à la mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Sébastien FINE, Maire.

Sont présents : MM. ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, MASSON Jean-Pierre, GRANET Céline, ROUX Catherine, CORDIER Georges, PESQUE Caroline, CHEVALLIER Jacques, COLOMBAN Christelle

Est représenté : M. CAZAN Alexandre par Mme PESQUE Caroline, M. ARNAUD Cyril par FINE Sébastien, Mme CORDIER Eveline par M. CORDIER Georges, MOYA Nadine par Mme ARNAUD Patricia

Absents excusés : M. CAZAN Alexandre, ARNAUD Cyril, CORDIER Eveline, PERRINO Charles, MOYA Nadine

Mme. PESQUE Caroline a été élue secrétaire de séance.

Lecture du procès verbal de la dernière séance approuvé par le Conseil Municipal.

Délibération n°2018-128

Commissions communales.

Reçu à la Préfecture le 23 octobre 2018

Affiché le 23 octobre 2018

VU l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la constitution des commissions communales,

VU le renouvellement du conseil municipal suite à la prise de ses fonctions de conseillère municipale de Mme ARDUIN Sylvie,

M. le Maire expose qu'il convient de procéder à un réajustement des tâches au sein du conseil municipal et invite le conseil municipal à modifier les différentes commissions communales et à désigner leurs membres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **Détermine les commissions communales suivantes :**

• **Commission des finances, Administration générale, développement économique (agriculture, artisanat, tourisme)**

○ AUGIER Laëtitia, MASSON Jean-Pierre, PESQUE Caroline, PERRINO Charles.

• **Commission Urbanisme, cadre de vie, travaux et environnement :**

○ MASSON Jean-Pierre, CORDIER Georges, ARNAUD Patricia, GRANET Céline, CAZAN Alexandre, MOYA Nadine, AUGIER Laëtitia.

• **Commission Jeunesse, Sports, Loisirs et Affaires Scolaires :**

○ PESQUE Caroline, MOYA Nadine, ARNAUD Cyril, ROUX Catherine.

• **Commission Vie Associative, Culture, Animations et Patrimoine :**

○ GRANET Céline, PESQUE Caroline, CORDIER Eveline, ARNAUD Cyril, ARDUIN Sylvie.

• **Commission des Affaires Sociales CCAS et Pôle social :**

○ CORDIER Eveline, CORDIER Georges, ARNAUD Patricia, PESQUE Caroline, ROUX Catherine.

• **Commission de la Communication, Information et Bulletin Municipal :**

○ ARNAUD Patricia, CAZAN Alexandre, AUGIER Laëtitia.

Délibération n°2018-129

Poste d'adjoint administratif dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Reçu à la Préfecture le 23 octobre 2018

Affiché le 23 octobre 2018

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que par délibération n° 2017-093 en date du 6 octobre 2017, le conseil municipal avait décidé de créer un poste d'adjoint administratif dans le cadre du dispositif « Contrat Unique d'Insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) » d'une durée de 24 mois (12 mois + un renouvellement) à compter du 16 octobre 2017,

Considérant que la convention avec l'Etat peut être reconduite sur une période de 24 mois à compter du 16/10/2018 pour cet emploi,

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DIT** que l'emploi d'adjoint administratif sus visé créé dans le cadre du dispositif « Contrat Unique d'Insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) » aura une durée de 3 ans à compter du 16/10/2017.

➤ **DIT** que la durée du travail et la rémunération de cet emploi ne sont pas modifiées.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Handirect 05 (Cap Emploi) pour cet emploi.

Délibération n°2018-130

Mise aux normes accessibilité du centre technique de la commune : avenants aux travaux lots 1 et 4.

Reçu à la Préfecture le 23 octobre 2018

Affiché le 23 octobre 2018

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Au cours du déroulement des travaux de mise aux normes accessibilité du centre technique de la commune, il s'avère que des ajustements aux travaux sont nécessaires, à savoir :

Entreprises	Montant de l'avenant HT	Montant du marché initial HT	Montant du marché HT
Lot 1 : RP Construction	+ 1 200.00 €.	11 838.25 €	13 038.25 €.
Lot 4 : MAF RENOVATION	+ 1 420.35 €	4 627.50 €	6 047.85 €

Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de M. le Maire.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux décrits ci-dessus.

Délibération n°2018-131

Aménagement des Jardins de l'Eglise : avenant aux travaux lot 1.

Reçu à la Préfecture le 23 octobre 2018

Affiché le 23 octobre 2018

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Au cours du déroulement des travaux d'aménagement des Jardins de l'Eglise, il s'avère que des ajustements aux travaux sont nécessaires, à savoir :

Entreprises	Montant de l'avenant HT	Montant du marché initial HT	Montant du marché HT
Lot 1 : CONIL TP	+ 591.50 €.	25 450.27 €	26 041.77 €.

**Le conseil Municipal après en avoir délibéré :
(13 voix pour, 1 contre : M. CHEVALLIER Jacques)**

- **APPROUVE** l'exposé de M. le Maire.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant au marché de travaux décrit ci-dessus.

Délibération n°2018-132

Pôle Roche André « local n° 8 » : convention avec l'ass. « Les Amis de l'Ecole Laïque »

Reçu à la Préfecture le 23 octobre 2018

Affiché le 23 octobre 2018

VU la demande de l'association « les Amis de l'Ecole laïque » qui sollicite la mise à disposition d'une salle pour ses activités de « peinture sur porcelaine »,

M. le Maire propose au conseil municipal de répondre favorablement à cette demande.

VU le projet de convention relatif à la mise à disposition du local n° 8 du Pôle Roche André,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à l'exposé de M. le Maire
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention ci-annexée avec le représentant de l'association « les Amis de l'Ecole Laïque ».

Délibération n°2018-133

Salles communales : convention avec l'ass. Les Décâblés

Reçu à la Préfecture le 23 octobre 2018

Affiché le 23 octobre 2018

VU la demande de l'association « les Décâblés » qui sollicite la mise à disposition de salles pour des répétitions de théâtre en vue d'un spectacle à la salle St Paul au printemps 2019,

M. le Maire propose au conseil municipal de répondre favorablement à cette demande.

VU le projet de convention relatif à la mise à disposition de la salle des Associations et de la salle St Paul à cette association,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à l'exposé de M. le Maire
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention ci-annexée avec le représentant de l'association « les Décâblés »

Délibération n°2018-134

Animation « multi-sports » : convention avec l'association « Kidisport »

Reçu à la Préfecture le 23 octobre 2018

Affiché le 23 octobre 2018

M. le Maire expose qu'il serait intéressant que les enfants de la commune puissent continuer à bénéficier d'animations pendant les vacances scolaires de la Toussaint,

Vu la proposition de l'association Kidisport pour organiser un stage multi-sports pendant la semaine du 29/10/2018 au 02/11/2018 destiné aux enfants de 5 à 12 ans.

VU le projet de convention définissant les modalités de mise à disposition d'équipements communaux pour cette animation,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable à l'exposé de M. le Maire

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention ci-annexée avec le représentant de l'association « Kidisport ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures trente-trois.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Sébastien FINE

Jean-Pierre MASSON

Patricia ARNAUD

Laëtitia AUGIER

Céline GRANET

Catherine ROUX

Caroline PESQUE

Georges CORDIER

Sylvie ARDUIN

Jacques CHEVALLIER